RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

HERMES WEB
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 B RUE DES EMERAUDES
38280 VILLETTE D ANTHON
909 188 823 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 octobre,
A 8 heures,

Monsieur Romain SALERNO,
Demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société HERMES WEB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,

- Modification de l'objet social,

- Modification corrélative des statuts,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, A2 SOLUTIONS, et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - DÉNOMINATION

La société est dénommée : « **A2 SOLUTIONS** ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - OBJET

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Tous travaux d'installations électriques

- La prestation de services pour une entreprise du bâtiment en tant que manutentionnaire ou aide ;

- La réalisation de tous types de travaux dans le domaine du bâtiment, de la construction, de la rénovation ;

- L'étude, le conseil et la réalisation d'un projet de division de logement ou de terrain ;

- Toute mission de montage de financements pour les particuliers et les montages de financement locatif pour les professionnels ;

- Toutes les prestations commerciales et de services administratifs et publicitaires, support ou autres destinés aux entreprises et aux particuliers ;

- La réalisation de prestations de contrôle préventif et de nettoyage sur des appareils liés au confort au chauffage ou à la climatisation ;

- L'achat et la vente d'appareil type chauffage, climatisation, éclairage, panneaux solaires, outillage, autres articles liés au confort, à la décoration, multimédia, électroménager.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Romain SALERNO

